

La fiscalité locale des entreprises en France

Analyse pour les 13 « nouvelles » régions

Edition 2015



MEDEF

Appui en expertise de :



BAROMÈTRE

La **fiscalité locale**
des **entreprises**

Edition 2015



La fiscalité locale des entreprises : une réalité mal connue

- Complexe et assise sur différentes bases, la fiscalité locale sur les entreprises est difficile à appréhender et son impact sur les entreprises est très mal connu. Cinq ans après la réforme de la taxe professionnelle, **le MEDEF publie un baromètre de la fiscalité économique locale.**
- L'objectif : **identifier le poids de la fiscalité économique locale en France et par régions.** Que représente la fiscalité locale pour l'entreprise ? Comment a-t-elle évolué ? Quelles sont les différences en fonction des territoires ?
- Si la contribution des entreprises au financement des services publics locaux est bien sûr légitime et pratiquée partout, la lecture des résultats du baromètre confirme un certain nombre de craintes émises par les entreprises :
 - La fiscalité locale **pèse fortement**,
 - Elle est **illisible et très chronophage** pour les entreprises : multiples déclarations, collectivités récipiendaires, exceptions et exonérations, ...
 - **Les augmentations pratiquées ces dernières années sont très significatives** et supérieures au rythme de la croissance (ou de l'inflation),
 - Les **différences par territoire sont importantes**
- Le baromètre met en lumière trois nécessités :
 - **Simplifier** : quel impact du « millefeuille » de collectivités sur le poids des taxes locales?
 - **Encadrer et stabiliser** la fiscalité locale, qui a baissé sous l'effet de la réforme de la taxe professionnelle pour repartir aussitôt à la hausse
 - **Renforcer la transparence** sur les modes de calcul et l'affectation des montants collectés
- Au moment où le périmètre des régions évolue, nous avons pris le parti d'apporter un éclairage sur les différences à l'échelle des 13 nouvelles régions (effectives à partir du 1^{er} janvier 2016).

Sommaire

1. Cadre méthodologique et indicateurs utilisés pour évaluer le poids de la fiscalité locale des entreprises
2. La fiscalité locale des entreprises en France
3. Quels enseignements pour les entreprises et les collectivités locales ?

Annexes : sources et modalités de retraitement, glossaire

1 – Cadre méthodologique et indicateurs utilisés pour évaluer le poids de la fiscalité locale des entreprises



Les différentes taxes locales prises en compte dans le baromètre

Edition 2015

		Commune	EPCI (interco.)	Département	Région	Commentaires
	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Revenu cadastral x taux d'imposition (fixé par les collectivités locales)				
		Taux	Taux	Taux		
Contribution éco. territ. (CET)	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Valeur locative x taux municipal ou taux EPCI				Recouvré par l'Etat puis réparti
	Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	Taux national (fonction du chiffre d'affaire) x VA				Répartition de la CVAE en discussion (augmentation région ?)
		26,5 %		48,5 %	25 %	
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Commune ou EPCI (voire syndicat de communes)				Pour toute propriété soumise à taxe foncière
	Taxe spéciale sur les surfaces commerciales (TASCOM)	Commune ou EPCI				surface de vente > 400 m² <u>et</u> CA HT > 460 000 €
	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	Répartition entre commune, EPCI et département (% variable selon les rubriques de l'IFER)				Ciblée sur les entreprises de réseau

Les différentes taxes locales ... les taxes non prises en compte

- D'autres taxes locales ne sont pas prises en compte dans l'analyse, soit que leur poids est marginal, soit que leur champ d'application est ciblé (ou non récurrent), soit encore que les données ne sont pas disponibles.

Ne sont ainsi pas prises en compte :

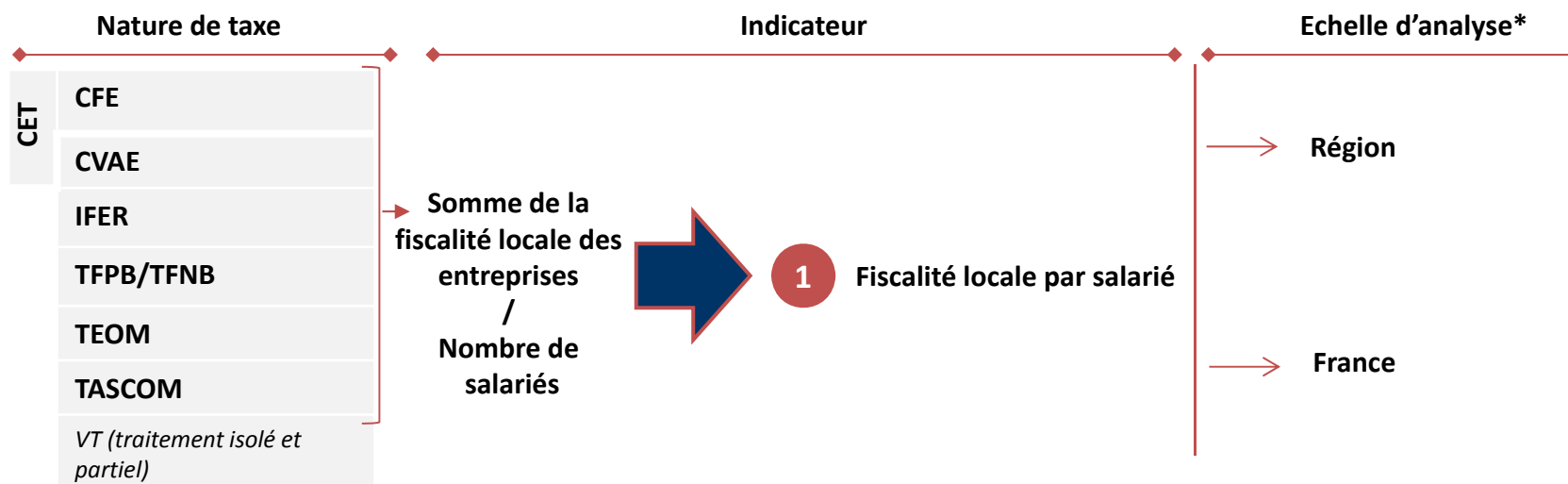
- la **taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)**,
 - les **taxes pour frais de chambres consulaires**,
 - La **taxe d'aménagement**,
 - les **taxes indirectes** (TIPP, TFCA, ...),
 - les **droits de mutation**,
 - la **taxe d'apprentissage** (pour les régions).
-
- La taxe **versement transport** n'a pas pu être intégrée pleinement en raison de son caractère diffus et de l'absence de données consolidées pour toutes les régions. Sur la base des données obtenues pour certaines régions, son montant peut être estimé au global à 20% de la fiscalité locale des entreprises (entre 15 et 35 % de la fiscalité locale sur les territoires où la donnée est disponible).

Edition 2015

Montant de la fiscalité locale par salarié

- Indicateur 1

- Compte tenu de la grande diversité des assiettes d'imposition (valeur locative, valeur ajoutée, masse salariale, etc.), les entreprises, comme les collectivités, souffrent d'une absence de visibilité sur l'impact de la fiscalité locale.
- Pour disposer d'une vision globale de son impact, le 1^{er} indicateur retenu pour le baromètre est le **montant de la fiscalité locale des entreprises par salarié**. Ce ratio met en lumière l'incidence moyenne de la fiscalité pour un salarié. Il apporte à ce titre une vision objective de l'impact de la politique fiscale locale sur les entreprises.

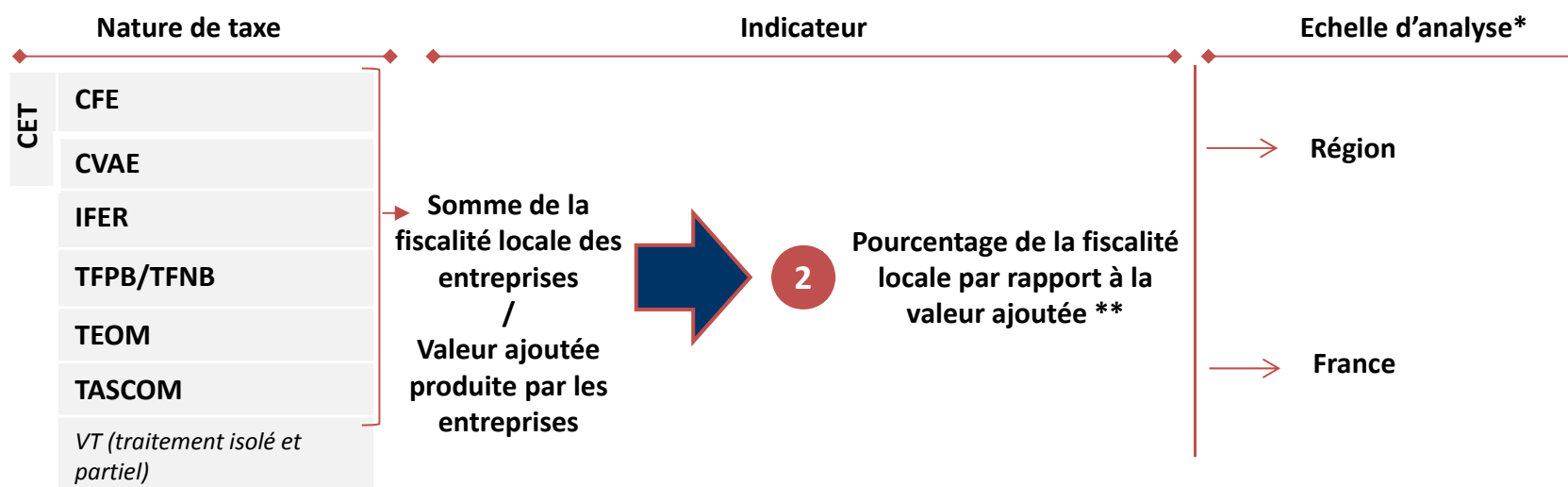


* Le ratio obtenu exprime la fiscalité prélevée par l'ensemble des collectivités récipiendaires (ex : pour le chiffre régional, il ne s'agit pas uniquement de la fiscalité reçue par la Région, mais par l'ensemble des collectivités : région, communes, intercommunalités, départements, syndicats).

Poids de la fiscalité locale sur la valeur ajoutée

- Indicateur 2

- Pour compléter le premier indicateur, il faut appréhender ce que représente la fiscalité locale des entreprises par rapport à la valeur ajoutée qu'elles produisent.
- Le 2^{ème} indicateur retenu est donc le **montant de la fiscalité locale des entreprises divisé par la valeur ajoutée**. Ce ratio met en lumière l'incidence moyenne de la fiscalité sur la valeur ajoutée.



* Le ratio obtenu exprime la fiscalité prélevée par l'ensemble des collectivités récipiendaires (ex : pour le chiffre régional, il ne s'agit pas uniquement de la fiscalité reçue par la Région, mais par l'ensemble des collectivités : région, communes, intercommunalités, départements, syndicats).

**indicateur calculé à l'échelle régionale, mais non aux échelles départementales et intercommunales (non disponibilité de la valeur ajoutée à ces échelles)

Taux moyen pratiqué sur les valeurs locatives

Un indice qui relève d'une décision politique des collectivités

- Indicateur 3

- La sensibilité du ratio fiscalité locale / salarié est forte (du fait des assiettes d'imposition, des taux pratiqués et de l'intensité des salariés sur le territoire), d'où l'utilité de l'interpréter avec un indicateur complémentaire : un **indice de taux moyen** assis sur les taxes dont les taux sont définis par les collectivités.
- Le montant de fiscalité locale collectée dépend en effet de 2 facteurs : la base d'application (ex : la valeur locative) et le taux pratiqué. Pour les taxes assises sur la valeur locative (TFPB, CFE, TEOM), les collectivités locales fixent le taux applicable ; à valeur locative égale, le montant d'impôt local payé sera différent selon le territoire. Cet indice reflète donc les différences de taux d'imposition pratiqués par les collectivités.

Contribution économique territoriale (CET)	Entreprises assujetties		Taux fixés localement ?
	TFPB*	 Valeur locative	Oui
	TEOM		Oui en partie
	CFE		Oui
	CVAE	Valeur ajoutée  CA > 500 K€	Non
	TASCOM	Surface de vente > 400 m ² surf comm.	Non
	IFER		Non

3
Indice de taux moyen pratiqué par les collectivités locales

Taux identiques quel que soit le territoire -> pas d'indice territorial

* La TFPB, classée comme une taxe ménages, s'applique également aux entreprises et est donc intégrée au baromètre.

Un baromètre constitué de 3 indicateurs complémentaires

- Les trois indicateurs utilisés pour le baromètre de la fiscalité locale sont complémentaires : **leur interprétation croisée permet de dégager des constats objectifs sur la politique fiscale des collectivités et son impact sur les entreprises.**

	Fiscalité locale par salarié 1	Poids de la fiscalité sur la valeur ajoutée 2	Indice de taux moyen sur les valeurs locatives 3
Type d'indicateur	Indicateur de résultat	Indicateur de résultat	Indicateur de politique fiscale
Intérêt	Offre une vision de synthèse sur l'impact de la fiscalité locale. Le montant moyen obtenu traduit ce que la fiscalité représente pour un salarié donné	Offre une vision de l'impact de la fiscalité locale des entreprises sur leur valeur ajoutée.	Offre une vision sur les différences de taux pratiqués par les collectivités.
Limite	Agrège plusieurs composantes (assiette d'imposition, taux pratiqués, nombre de salariés)	Agrège plusieurs composantes (assiette d'imposition, taux pratiqués)	Ne tient pas compte des assiettes d'imposition (des taux élevés sur des assiettes d'imposition basses donneront un montant faible)
Interprétation	Reflète le coût de fiscalité locale moyen par salarié	Reflète le poids de la fiscalité locale sur la valeur ajoutée produite	Reflète le taux d'imposition pratiqué par les collectivités sur les taxes assises sur la valeur locative (TFPB, CFE, TEOM)

- L'indicateur 3 sera complété par la fiscalité par salarié concernant uniquement les taxes assises sur valeurs locatives, c'est-à-dire les taxes dépendant des taux fixés par les collectivités et donc représentatives de la politique fiscale de la région.

2 – La fiscalité locale des entreprises en France



Edition 2015

Une source de financement majeure pour les collectivités locales

▶ Avec 76,2 mds € en 2014, la **fiscalité locale** (issue des ménages et des entreprises) **représente près de 40% des recettes de fonctionnement des collectivités locales** (193,5 mds €) en France.

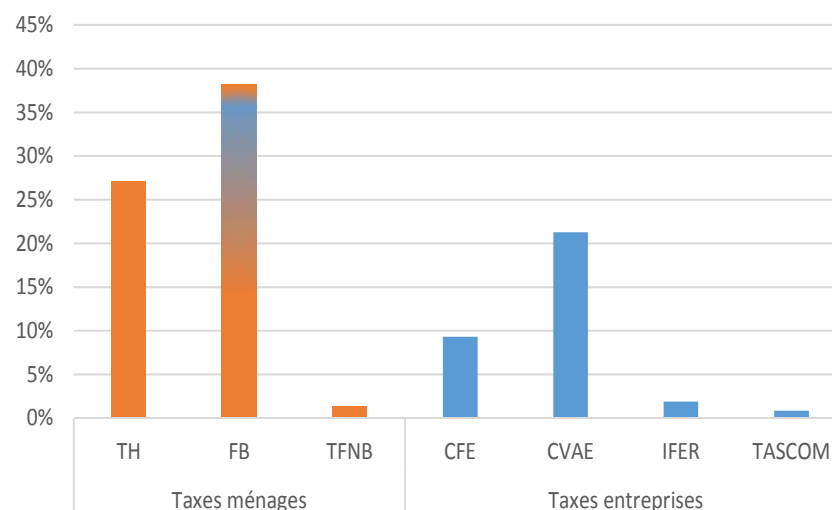
▶ La **fiscalité locale des entreprises françaises pèse quasiment autant que la fiscalité locale des ménages, soit environ 37 mds €.**

- Les taxes dites « ménages » représentent environ 50,9 mds €, alors que les taxes qui s'appliquent exclusivement aux entreprises s'élèvent à environ 25 mds €.
- Néanmoins, une part significative de la taxe foncière bâtie s'applique aux entreprises. En intégrant cette part de foncière bâtie, évaluée à plus d'une dizaine de mds €, les ménages et les entreprises contribuent de manière équivalente à la fiscalité locale française.

▶ La **fiscalité locale des entreprises françaises représente l'équivalent de l'impôt sur les sociétés**

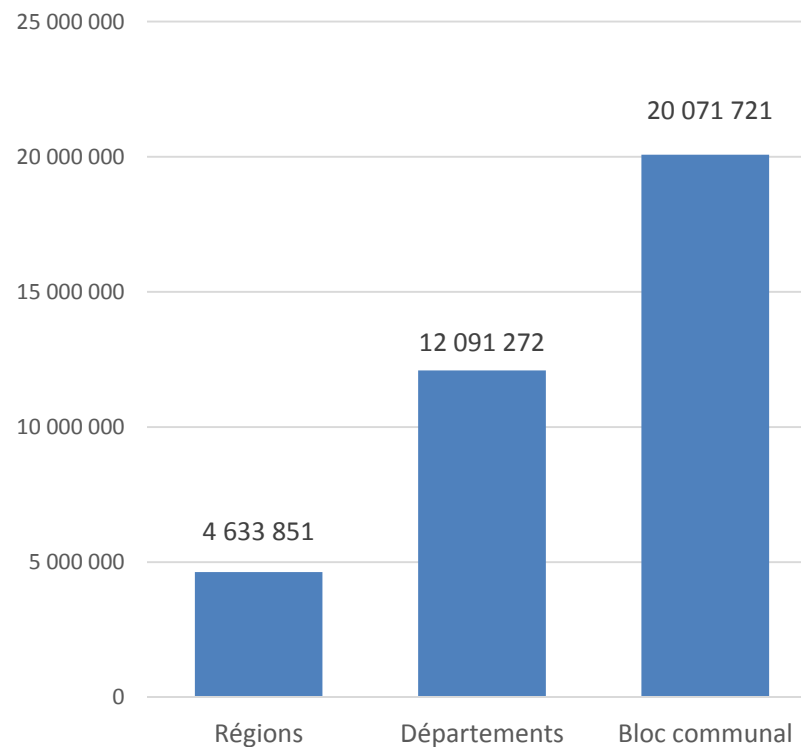
- Le montant de l'impôt sur les sociétés (IS) en France s'élève à 35 mds €. La fiscalité locale des entreprises françaises pèse donc l'équivalent de l'IS.

Poids des différentes taxes locales

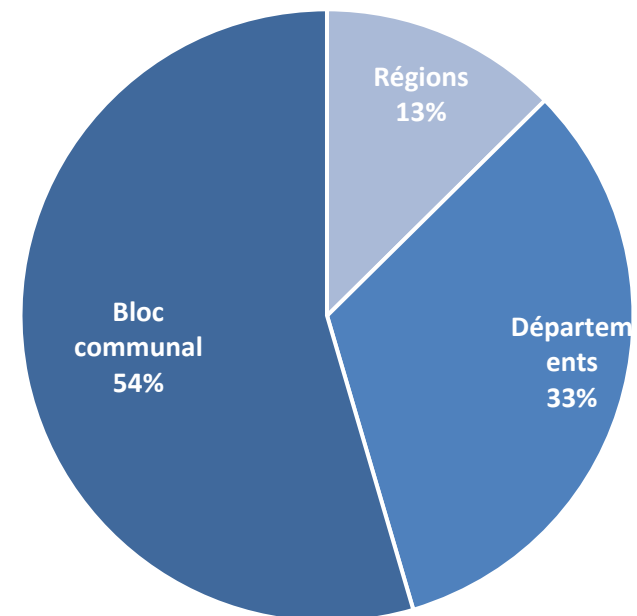


Les communes perçoivent 54 % de la fiscalité locale des entreprises

Fiscalité locale des entreprises prélevée par strate de collectivités en 2014 (en k€)



Poids de la fiscalité locale des entreprises prélevé par strate de collectivités en 2014 en France



Les régions qui ne perçoivent que la CVAE ont donc la part la plus faible.

Le bloc communal (communes, intercommunalités) perçoit quant à lui plus de la moitié de la FLE.

Une augmentation importante de la fiscalité locale, très supérieure à l'inflation... et la croissance

36,8 mds €

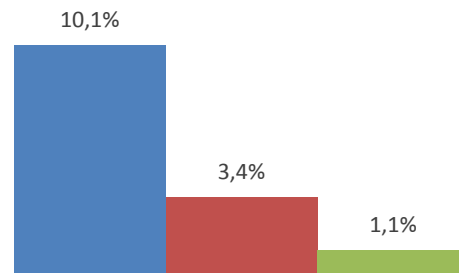
Montant total de la fiscalité locale
des entreprises en France
(fin 2014)

+ 10,1 %

Évolution du montant de la fiscalité locale
des entreprises en France
(entre 2011 et 2014)

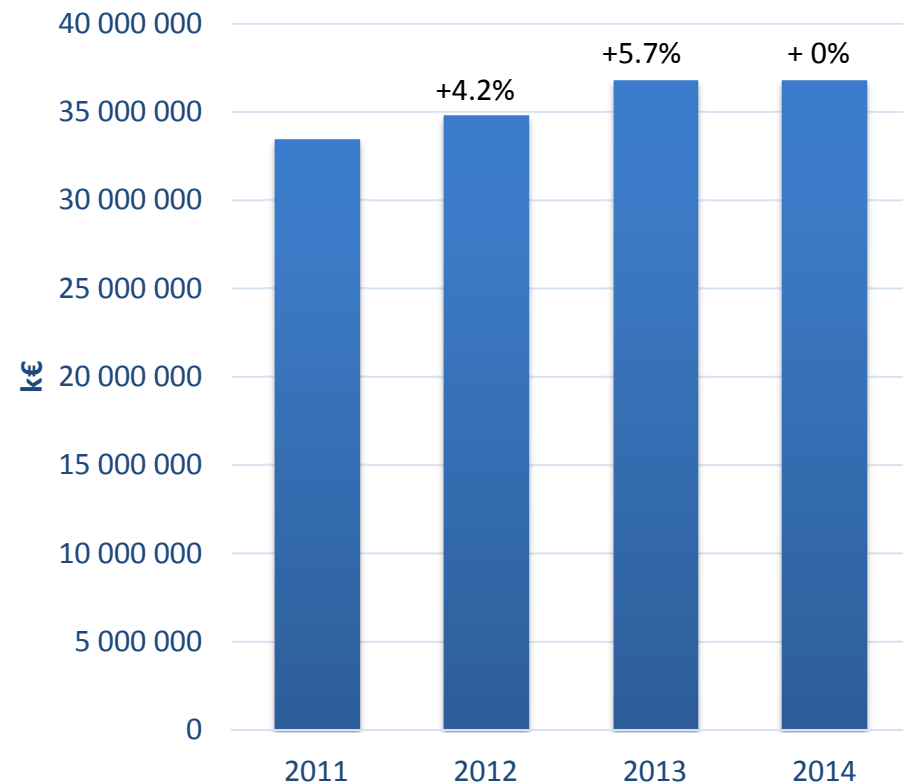
La fiscalité locale des entreprises a augmenté
beaucoup plus que l'inflation et la croissance entre
2011 et 2014

■ fiscalité locale des entreprises ■ inflation ■ croissance



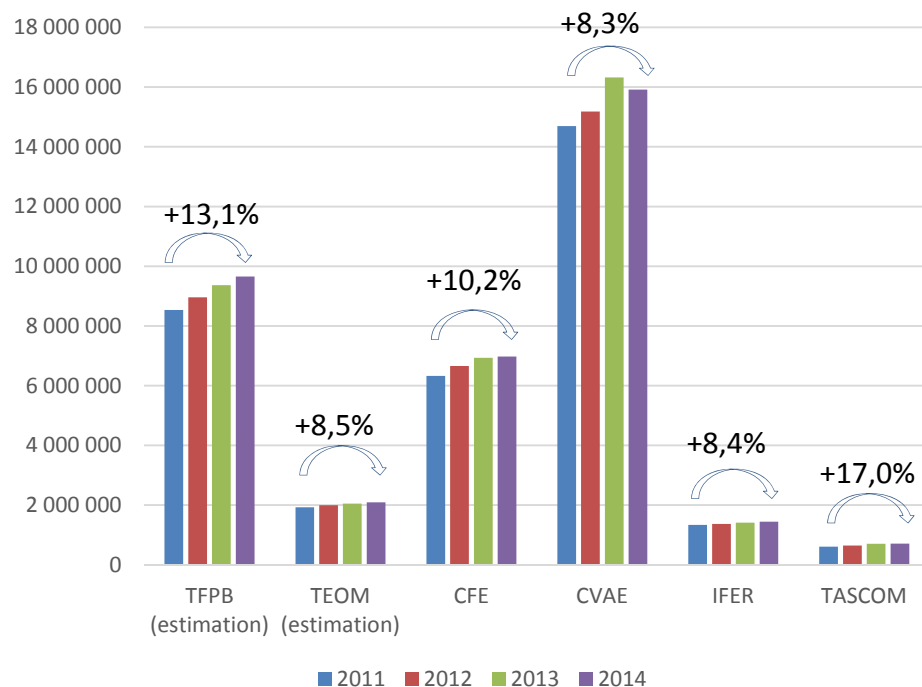
évolution 2011 - 2014

Evolution de la fiscalité locale des entreprises entre 2011 et 2014



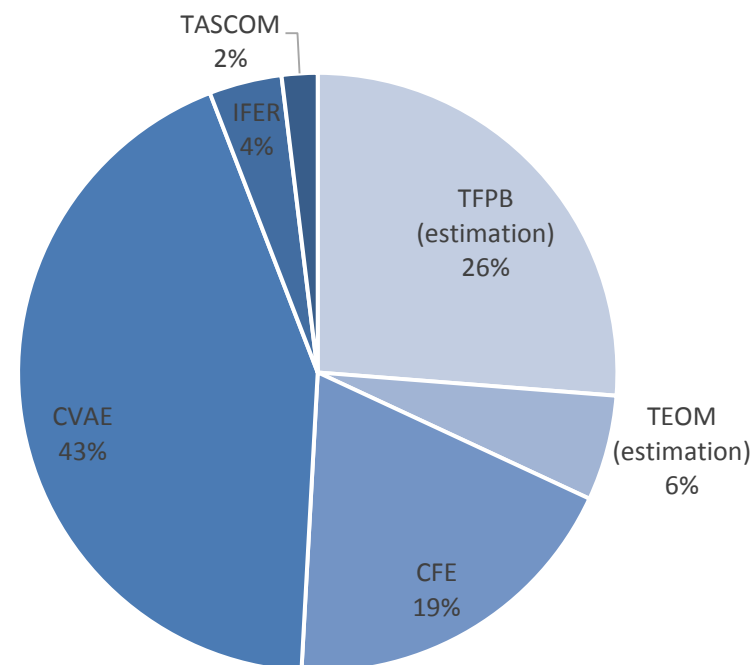
Répartition et évolution des différentes taxes : la CVAE principale taxe locale

Evolution des taxes au fil des ans (k€)



La tendance est à la hausse de toutes les taxes ces dernières années, sauf la CVAE qui a légèrement baissé entre 2013 et 2014, suite à une baisse de valeur ajoutée des établissements. La fiscalité locale totale des entreprises a augmenté depuis 2011 et est restée stable entre 2013 et 2014. .

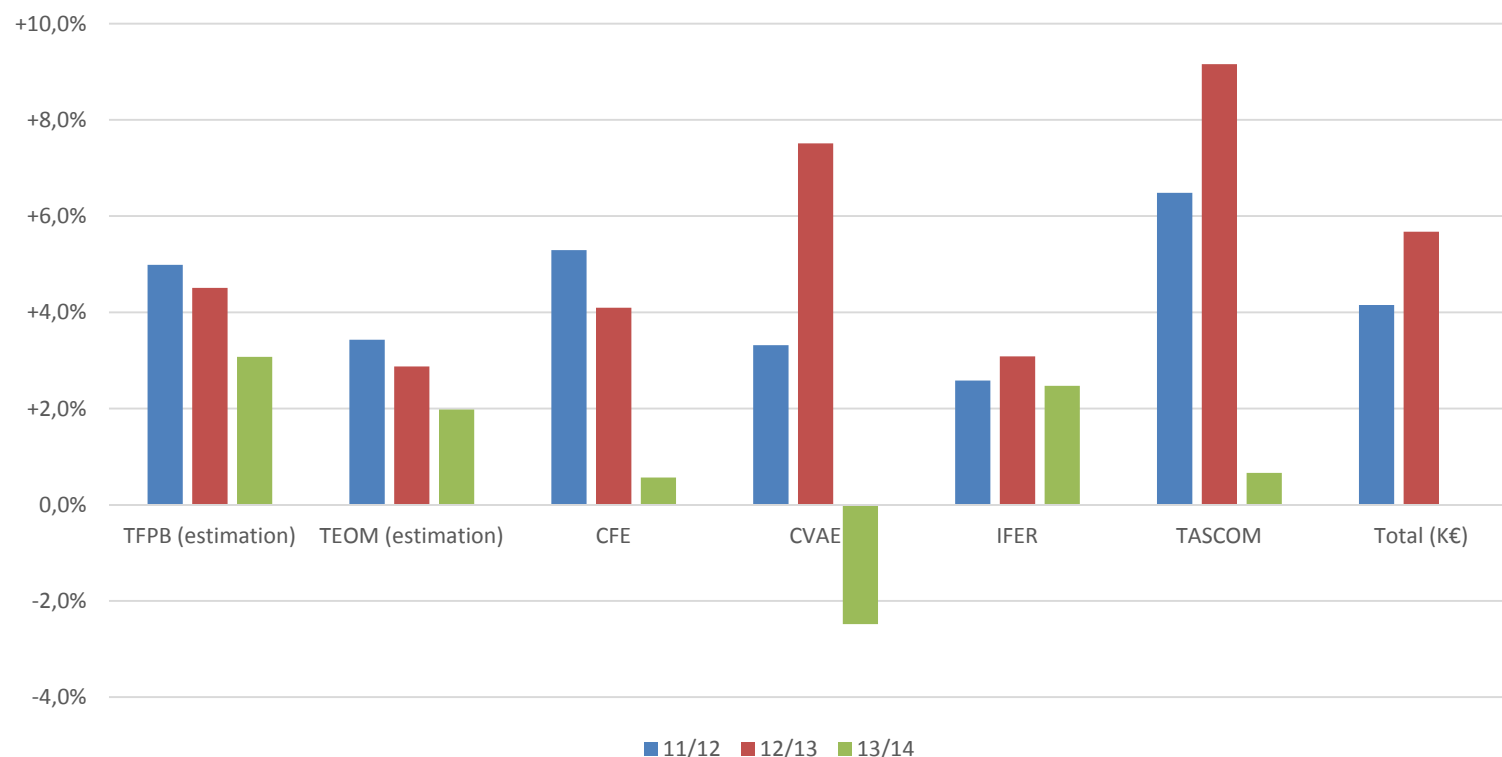
Répartition de la fiscalité locale des entreprises en France (2014)



Lecture: La principale taxe est la CVAE, elle contribue à 43% des impôts locaux des entreprises collectés sur toute la France

Une hausse de l'ensemble des taxes, hormis la CVAE dont le tassement provient d'une baisse de valeur ajoutée

Evolution du montant de fiscalité locale des entreprises par type de taxe

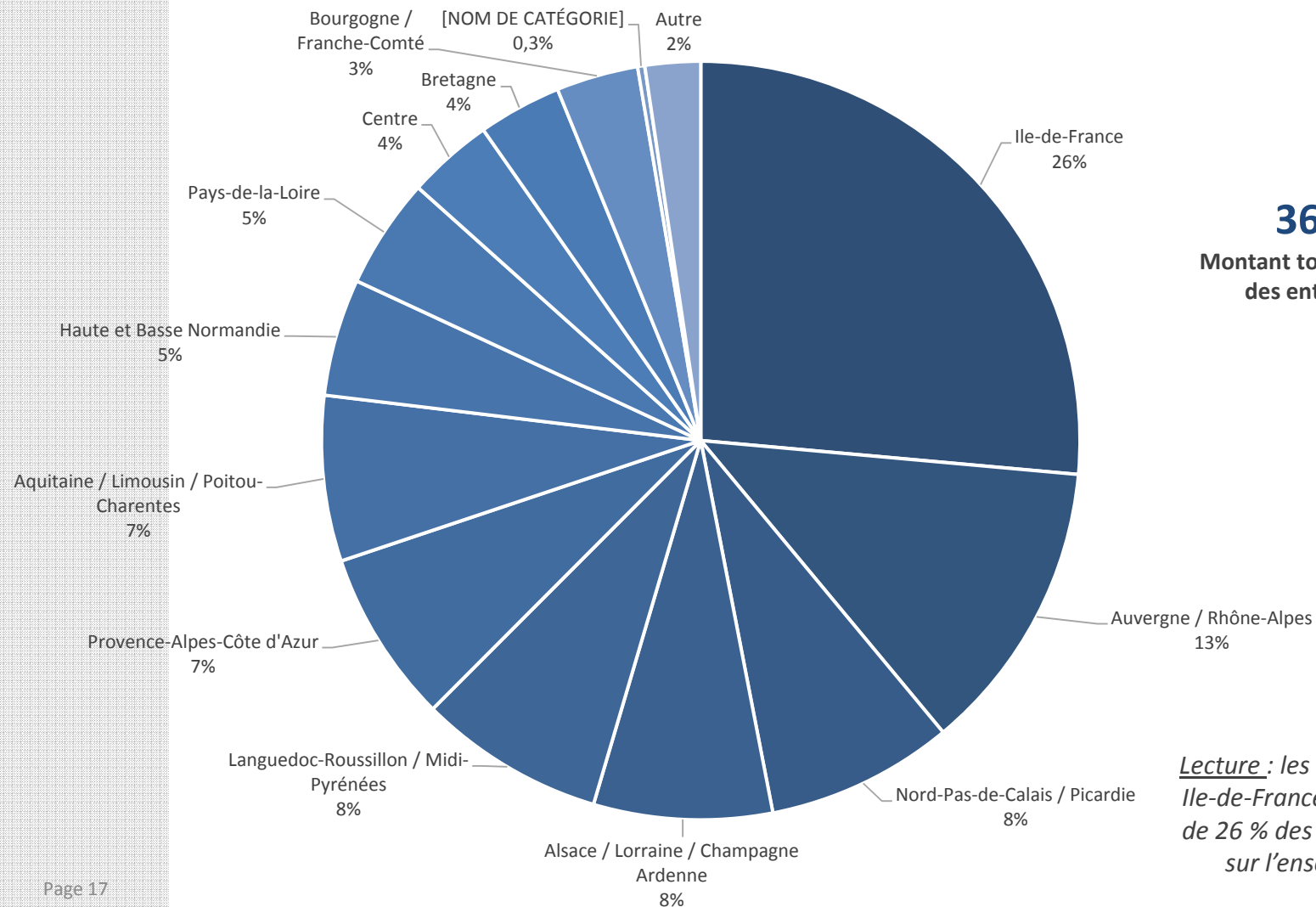


A l'échelle nationale, les taxes ont été augmentées de 10,1% entre 2011 et 2014 (augmentation en 2012, en 2013 puis stabilité en 2014).

La baisse de la CVAE en 2014 est due à une baisse de valeur ajoutée, car les taux d'imposition appliqués sont restés fixes depuis 2010.

Une contribution variable des nouvelles régions à la fiscalité locale des entreprises

Répartition de la fiscalité locale des entreprises en France
(selon le nouveau découpage régional, effectif au 1^{er} janvier 2016)

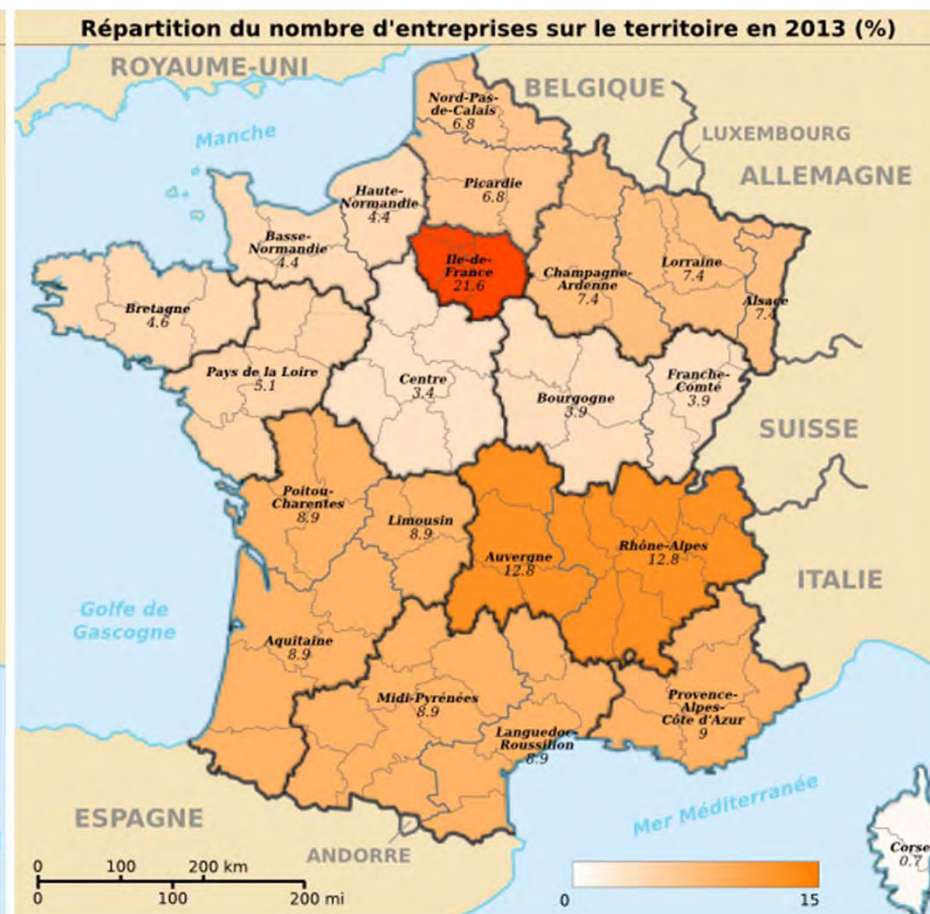


36,8 mds €

Montant total de la fiscalité locale
des entreprises en France
(fin 2014)

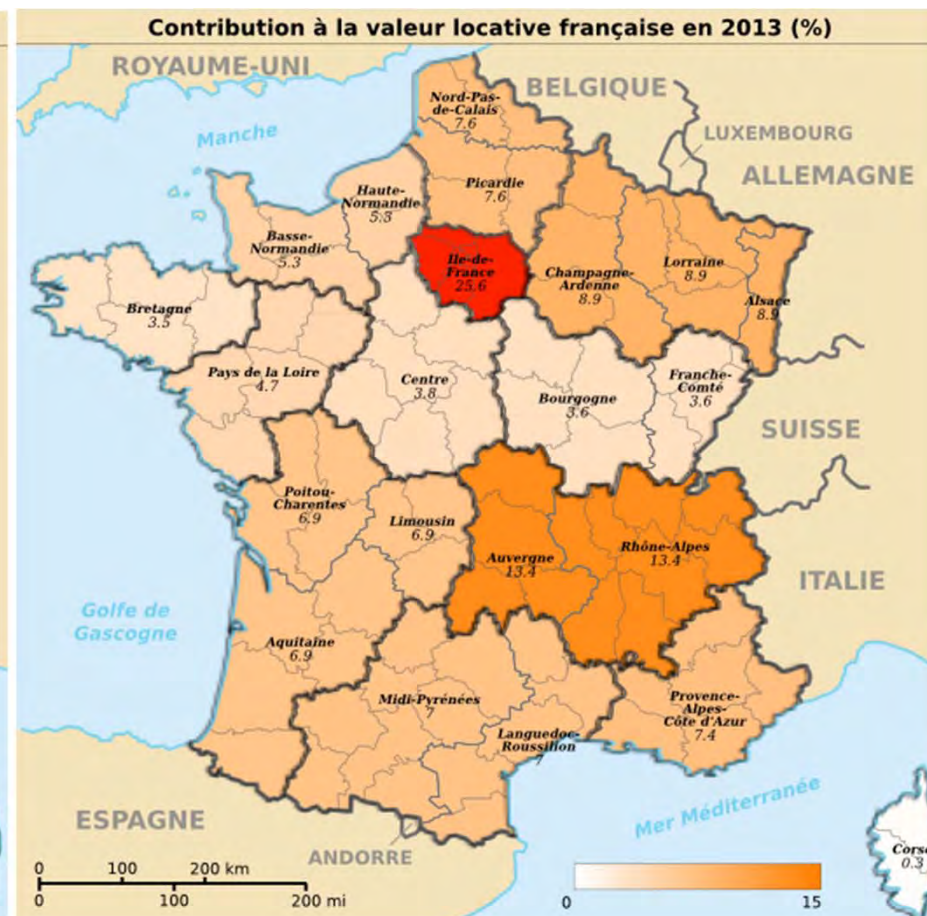
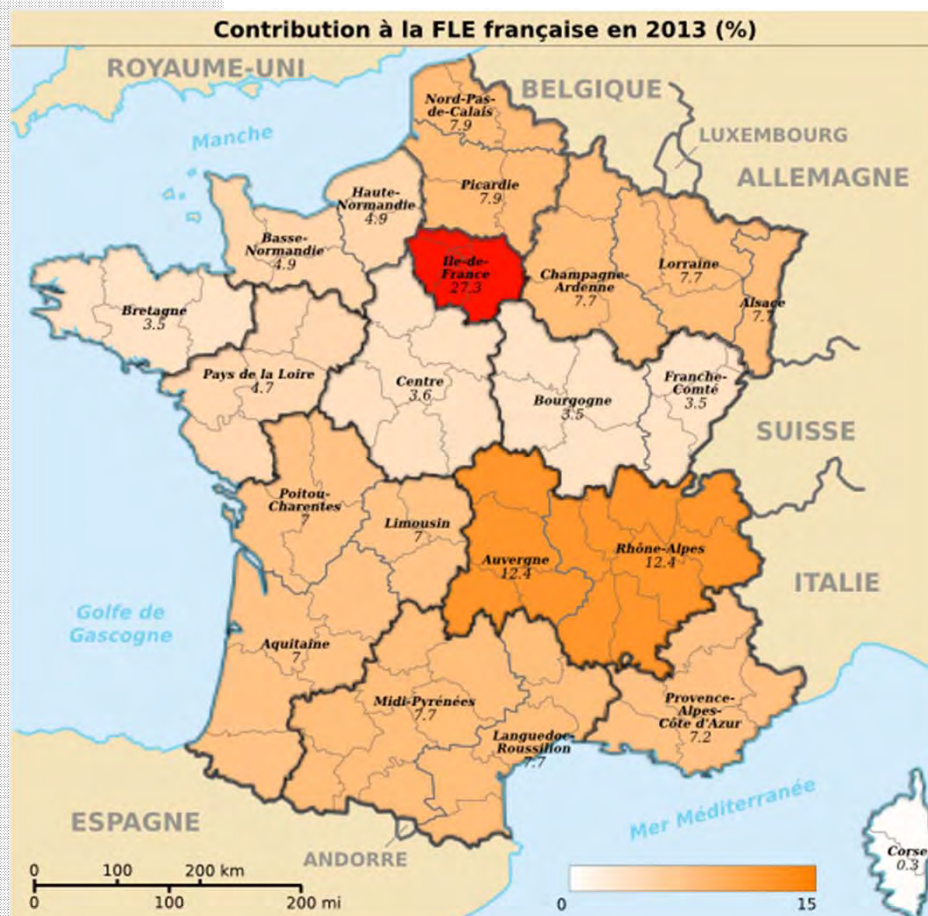
***Lecture :** les entreprises de la région Ile-de-France contribuent à hauteur de 26 % des impôts locaux collectés sur l'ensemble de la France.*

Le poids économique des 13 nouvelles régions



L'Ile-de-France et Rhône-Alpes-Auvergne sont les deux nouvelles régions au poids économique le plus important.

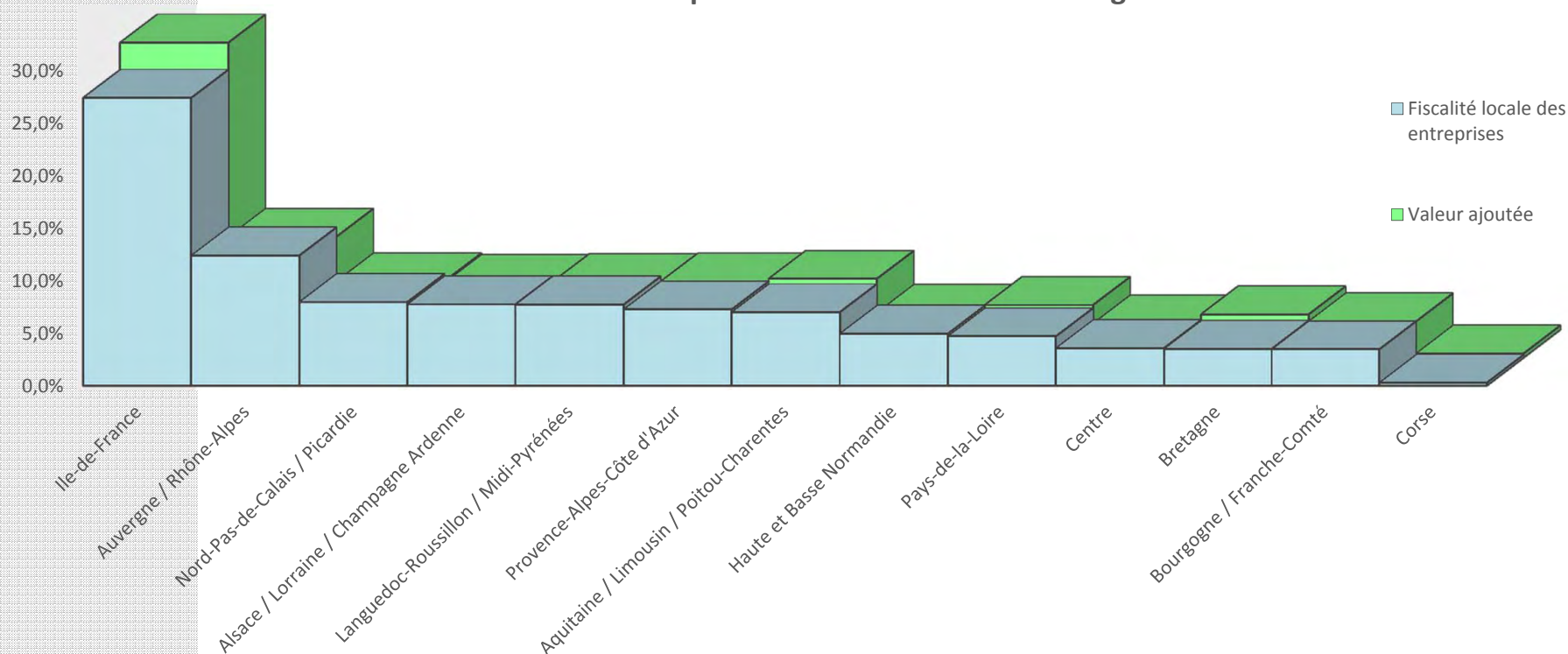
Le poids fiscal des 13 nouvelles régions



L'Ile-de-France et Rhône-Alpes-Auvergne sont les deux nouvelles régions au poids fiscal le plus important.

Synthèse sur le poids économique et fiscal des 13 nouvelles régions

Poids économique et fiscal des 13 nouvelles régions



Certaines régions ont un poids fiscal équilibré vis-à-vis de leur poids économique : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne Franche-Comté.

D'autres ont une contribution fiscale plus importante que leur contribution économique : Auvergne Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais Picardie, Alsace Lorraine Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Haute et Basse Normandie, Centre. A l'inverse, certaines régions ont un poids économique plus fort que leur poids fiscal : l'Ile-de-France, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Corse.

La fiscalité locale représente plus de 2 000 € par salarié

Indicateur **1** fiscalité locale /
salariés

2 082 € / salarié

Montant de la fiscalité locale des
entreprises ramené au nombre de
salariés en France

versement transport :

Rajoute 200 à 800€ par salarié
pour les zones concernées

A titre indicatif, en 2012, le
salaire net médian en équivalent
temps plein s'élevait à **1 730 €
par mois en France** (source
INSEE).

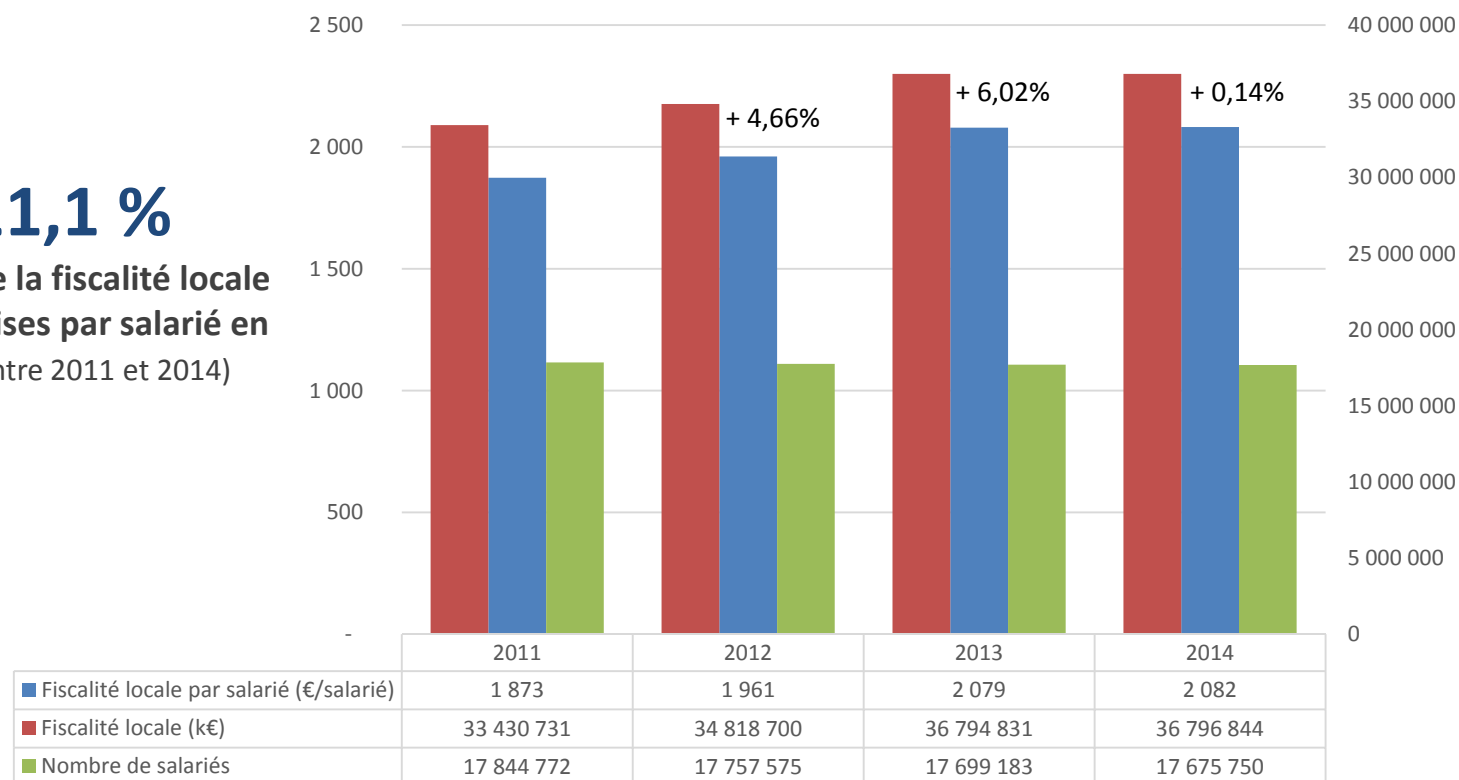


A noter pour l'Île-de-France : la taxe sur les bureaux (spécifique à l'IdF) conduit à augmenter le poids de la fiscalité locale pour cette région, et donc sa position relative. La taxe sur les bureaux n'est pas prise en compte dans ces cartes (voir document IdF)

Une augmentation de la fiscalité par salarié de plus de 11 % depuis 2011

Indicateur **1** fiscalité locale /
salariés

+ 11,1 %
Évolution de la fiscalité locale
des entreprises par salarié en
France (entre 2011 et 2014)



Ces dernières années, la fiscalité locale a augmenté et le nombre de salariés a diminué, faisant naturellement augmenter le poids de la fiscalité locale par salarié.

A noter : l'impact de la taxe Versement Transport (non pris en compte dans les données présentées ici) conduirait à augmenter le montant moyen d'environ 15 à 30 % pour les territoires concernés.

La fiscalité locale représente 2,6 % de la valeur ajoutée marchande des entreprises

Indicateur **2** fiscalité locale /
valeur ajoutée

2,6 % de la valeur ajoutée nationale

Montant de la fiscalité locale
ramené à la valeur ajoutée
comptabilisée sur la France en 2013

Pour rappel en France en 2013 :

- 1 400 mds€ de valeur ajoutée marchande
- 36,8 mds€ de fiscalité locale des entreprises (hors VT)



A noter pour l'Île-de-France : la taxe sur les bureaux (spécifique à l'IdF) conduit à augmenter le poids de la fiscalité locale pour cette région, et donc sa position relative. La taxe sur les bureaux n'est pas prise en compte dans ces cartes (voir document IdF)

Le poids de la fiscalité par rapport à la valeur ajoutée est très différent selon les régions

Le poids relatif de la fiscalité locale des entreprises varie selon les territoires :

- Pour une contribution à la valeur ajoutée nationale donnée, la contribution à la fiscalité locale est d'autant plus forte que la région est sombre. A titre d'exemple, Le Centre présente un coefficient de 1,1, soit 3,6% de la fiscalité française pour 3,3% de la valeur ajoutée française.
- A l'inverse, les régions plus claires contribuent moins à la fiscalité qu'à la valeur ajoutée.
- Si l'on tient compte du versement transport, la contribution à la fiscalité augmente, notamment en Ile de France.



A noter pour l'Île-de-France : la taxe sur les bureaux (spécifique à l'IdF) conduit à augmenter le poids de la fiscalité locale pour cette région, et donc sa position relative. La taxe sur les bureaux n'est pas prise en compte dans ces cartes (voir document IdF)

Edition 2015

Des taux d'imposition sur les valeurs locatives assez différents d'une région à l'autre

Indicateur **3** Taux moyen d'imposition sur valeur locative

24,3 %

Taux moyen de fiscalité locale
(sur valeur locative) en France

Évolution : **+ 2,1%** entre 2011 et
2014

Le taux moyen pratiqué sur VL est à relier aux valeurs locatives elles-mêmes pour connaître la fiscalité perçue. Les valeurs locatives ont augmenté d'environ 10 % entre 2011 et 2014.

Contribution à la valeur locative française en 2013 (%)



Taux moyen pratiqué sur valeurs locatives (%)



Fiscalité par salarié des taxes assises sur valeurs locatives

- Indicateur 3

Fiscalité par salarié des taxes assises sur valeurs locatives (€/salarié)



1 059 € / salarié

Montant de la fiscalité par salarié pour les taxes assises sur VL en France (2014)

Évolution : + **12,6%** entre 2011 et 2014

Sur les 2 082€/salarié, la fiscalité par salarié issue des taxes assises sur les valeurs locatives s'élève en moyenne à 1059€/ salarié.

Il s'agit du poids des taxes CFE, TFPB et TEOM. Plusieurs facteurs influencent ce montant : les valeurs locatives elles-mêmes, les taux pratiqués sur ces valeurs locatives, et le nombre de salariés de la région.

3 – Quels enseignements pour les entreprises et les collectivités locales ?

Et en synthèse : quels constats ?

Encadrer, simplifier, clarifier

Trois grands constats ressortent de la lecture des résultats du baromètre :

- D'une part, le **poids de la fiscalité locale est loin d'être marginal puisqu'équivalent au poids de l'impôt sur les sociétés** (en intégrant les taxes indirectes), avec une **augmentation très forte sur ces dernières années** (+ 10,1 % entre 2011 et 2014).
- D'autre part, ils confirment la nécessité de **simplifier la fiscalité locale des entreprises**. CFE, CVAE, CET, TFPB, VT, TASCOT, TEOM, IFR, ... la simple lecture des sigles correspondant à autant de rubriques de fiscalité locale illustre la complexité du dispositif. La diversité des taxes, dont certaines contribuent marginalement au montant collecté, mais également des bases d'application, nuisent à la lisibilité et au pilotage du système dans son ensemble.

A titre d'illustration, trois taxes différentes sont assises sur la même base d'imposition, en l'occurrence, la TFPB, la CFE et la TEOM qui portent sur la valeur locative.

- Enfin, et en corolaire de la complexité, **le dispositif de fiscalité locale manque singulièrement de transparence** comme l'illustre par exemple :
 - L'absence de données consolidées de la taxe versement transport (échelle nationale ou régionale),
 - L'absence de distinction entre les parts ménages et entreprises des taxes qui portent sur les deux, imposant des retraitements pour appréhender leur part respective,
 - La nécessité de consolider les montants collectés les différentes strates que sont les communes, intercommunalités, départements et régions pour disposer d'une vision globale du poids fiscal,
 - ...

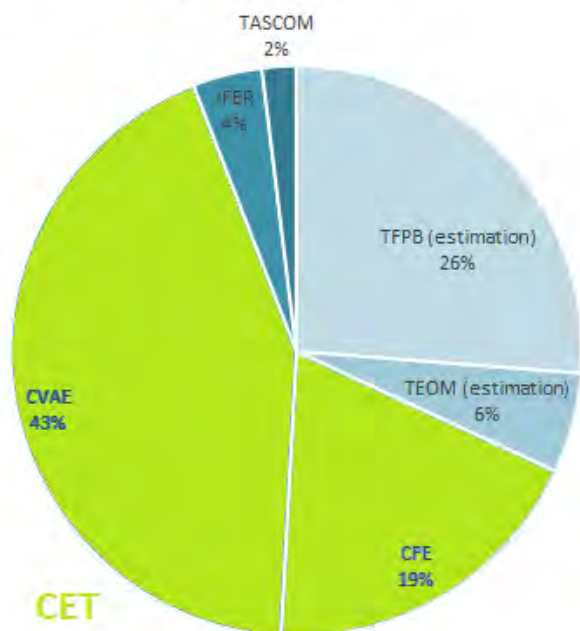
Vers une poursuite de l'augmentation de la fiscalité locale ?

- ▶ En termes de prospective, la fiscalité locale pourrait connaître un mouvement haussier lié à plusieurs facteurs :
 - ▶ La **révision des valeurs locatives** en cours avec une possible augmentation des montants de taxes assises sur cette assiette (TFPB, CFE, TEOM),
 - ▶ Le **tarissement des sources de financement des collectivités hors fiscalité, avec notamment une réduction des dotations versées par l'Etat**,
 - ▶ En cas d'**atonie économique prolongée**, les dépenses des collectivités (ex : sociales) pourraient continuer d'augmenter alors que les bases d'imposition continueraient de stagner. L'augmentation des taux pourrait alors constituer une variable d'ajustement,
 - ▶ La **faible lisibilité des taxes locales** (peu ou pas de consolidation, éclatement des sources et des récipiendaires) en fait une bonne cible pour les augmentations, qui peuvent trouver plusieurs explications.

Annexes

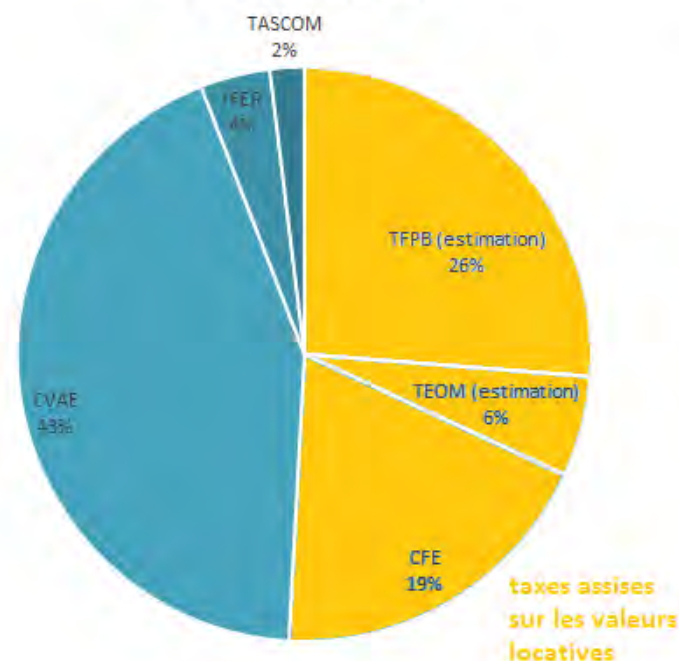
Annexe – Zoom sur les principales taxes locales des entreprises

Poids des différentes taxes dans la fiscalité locale des entreprises (2014)



La CET (contribution économique territoriale), qui a remplacé la taxe professionnelle depuis 2011, pèse environ les deux tiers de la fiscalité économique locale.

Poids des différentes taxes dans la fiscalité locale des entreprises (2014)



Les taxes assises sur la valeur locative constituent la principale source de fiscalité pour les entreprises (TFPB, TEOM, CFE).

Annexe

Précisions sur les sources et retraitements

- Les données fiscales sont issues de l'**administration fiscale** : état 1389, état 1253/1259 (compensation relais TP)
- La **taxe foncière sur les propriétés bâties** pesant sur les entreprises a été **approchée** (les bases ne distinguant pas les parts relatives des personnes privées et des entreprises) : estimation de la base des entreprises par déduction (en déduisant la part des bases correspondant à la taxes d'habitation).
- La **même démarche a été adoptée pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM).
- Les données relatives à l'imposition **IFER sont incomplètes pour la déclinaison infra régionale** (et pour certaines natures d'IFER). Compte tenu de son poids marginal, l'impact est très marginal sur les résultats.
- Certaines taxes donnent lieu à **dégrèvement** (CVAE). L'affectation de ces dégrèvements n'étant pas connue sur les différentes échelles retenues pour le baromètre (départements, intercommunalités), le montant de fiscalité locale retenue intègre ces dégrèvements. Ce qui veut dire que les montants affichés reflètent ce qui est effectivement perçu par les collectivités locales.
- La taxe **versement transport** qui est appliquée sur les territoires dotés d'autorité organisatrice du transport et dont l'**impact est très fort** (de 0,55 à 1,75 % de la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés) **n'a pu être prise en compte** dans le cadre du présent baromètre en l'absence de données complètes pour la période considérée et d'échelles d'application différentes de celles retenues au titre du baromètre (la taxe versement transport représentent ente 15 et 25 % des taxes de fiscalité locale).
- S'agissant de l'indice des taux (indicateur 3, qui porte sur les taux appliqués aux valeurs locatives pour la CFE, TFPB et la TEOM), il convient de noter qu'un abattement de 30 % est appliqué sur les valeurs locatives des immobilisations industrielles. Si l'indice est bien pertinent pour comparer les politiques des territoires, il ne peut être utilisé tel quel pour identifier le montant de fiscalité portant sur les valeurs locatives.

Précisions sur les sources et retraitements

► Précisions sur données économiques servant de base au calcul des indicateurs :

- Les effectifs **salariés** sont issus des bases **ACOSS-URSSAF** (outil SEQUOIA)
 - Par emploi salarié, on entend le titulaire d'un contrat de travail au dernier jour de la période, quelle que soit la durée de ce travail (sont exclus les intérimaires, les stagiaires, les VRP, les employés au service particuliers).
 - Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.
 - La limite suivante est à prendre en considération s'agissant du nombre de salariés : un salarié qui effectue deux mi-temps dans deux établissements différents est donc dénombré deux fois.
- la **valeur ajoutée** correspond au solde du compte de production du secteur marchand. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire (définition de l'INSEE). La valeur ajoutée utilisée pour la production de l'indicateur 2 est issu de l'INSEE pour l'année 2013.

A noter : la valeur ajoutée prise en compte est celle produite par les entreprises (industrie, construction, tertiaire marchand), elle exclue donc le secteur non marchand et l'agriculture.

Glossaire

- **CET** : la contribution économique territoriale (CET) est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- **CFE** : la cotisation foncière des entreprises est assise sur la seule valeur locative des biens soumis à la taxe foncière. Les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes ne sont plus imposés.
- **CVAE** : la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires (CA) excède 152 500 €. Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € sont soumises à une obligation déclarative.
- **IFER** : l'IFER, constituée de neuf composantes, concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.
- **TASCOM** : les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom). La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.
- **TEOM** : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels).
- **VA** : la valeur ajoutée correspond au solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. (définition INSEE)
- **VT** : le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun. Elle est recouvrée par l'Urssaf au titre des cotisations sociales pour être reversée aux autorités organisatrices de transports (commune, département, région, etc.).